Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 36 (1999)

Heft: 1411

Artikel: Annexe de l'édito : les moyens d'action des syndicats

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014920

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des augmentations de salaire aux mesures anticycliques

La reprise qui s'amorce dans le secteur de la construction doit s'accompagner d'une offre de mesures de formation et de perfectionnement. Sinon, les métiers du bâtiment risquent de disparaître.

PENDANT LA LONGUE récession qu'a connue l'industrie de la construction à Genève, plusieurs observateurs, généralement bien avisés, prônaient une bonne saignée pour un secteur coupable d'avoir grossi, sans discernement pendant les années quatre-vingts, à la faveur d'une période de surchauffe particulièrement intense.

Pourtant le nombre d'entreprises actives sur le marché n'a pas diminué et, si certaines ont disparu, d'autres, plus instables, se sont créées. Par contre, alors qu'on assiste à une légère reprise des affaires – l'évolution du nombre des demandes d'autorisation de construire ou de rénover et des ouvertures de chantiers en témoigne –, les entreprises genevoises de la construction peinent à recruter la maind'œuvre nécessaire. À la limite, c'est l'existence même du secteur qui est en cause.

Cette situation résulte d'une politique de flexibilité qui permet aux entrepreneurs de gérer les extrêmes variations caractérisant le processus de travail de la construction.

Extrême diversité

Non seulement le produit de la construction est généralement différent d'une région à l'autre et d'un usage social à l'autre, mais les techniques utilisées pour la réalisation d'un même produit peuvent varier selon les entreprises ou au sein d'une même entreprise, voire d'un chantier à un autre. Ces variations empêchent l'optimisation du temps d'utilisation des équipements et de l'organisation du travail selon des règles précises. Contrairement à d'autres secteurs d'activité, la division du travail y reste limitée et la collaboration entre les hommes de différents métiers, de niveaux différents de compétence et de responsabilité est au cœur du processus de production.

Cette politique de flexibilité est sommaire et destructrice: on embauche quand il y a du travail, on licencie quand il n'y en a pas; on embauche des manœuvres pour un chantier d'autoroute, des maçons pour la restauration d'un monument. Outre le fait qu'elle ne remet pas en cause le caractère cyclique du secteur, cette politique provoque des effets pervers importants qui touchent notamment à l'élargissement des compétences de la maind'œuvre, à la qualité du produit final et à l'évolution des gains de productivité. À Genève par exemple, elle pourrait même provoquer aujourd'hui la disparition du secteur et le transfert vers d'autres cieux des centres de décision de l'industrie de la construction.

Les négociations entre syndicats et patronat devraient donc logiquement déboucher sur un accord salarial – deux cents francs d'augmentation par mois est une revendication que des patrons comme Bernard Koechlin de Zschokke SA acceptent – et sur des mesures anticycliques concernant la formation et l'amélioration des compétences. En bref, la revalorisation des métiers du bâtiment rendus attractifs parce que stables et correctement rémunérés.

Daniel Marco

ANNEXE DE L'ÉDITO

Les moyens d'action des syndicats

La stratégie ébauchée par la FTMH comprend plusieurs volets qui visent à sortir les syndicats de leur passivité face aux restructurations: les communiqués indignés au moment où les décisions patronales sont déjà prises n'impressionnent plus personne.

Les organisations syndicales doivent intervenir dès les premiers signes d'une possible restructuration, auprès des directions, des conseils d'administration et de l'opinion publique. Elles ne se contenteront plus d'obtenir un plan social plus ou moins généreux mais axeront leurs revendications sur l'aménagement du temps de travail et les mesures de recyclage.

La loi institue une gestion paritaire des fonds de pension. Par ce biais, il s'agit de faire pression sur les entreprises qui traitent leur personnel de manière cavalière.

Sur le plan législatif, les syndicats exigent une meilleure protection contre les licenciements, des sanctions efficaces contre les entreprises qui licencient en violation du droit des obligations, le devoir d'élaborer un plan social et, à l'instar de ce qui est pratiqué aux Etats-Unis, l'interdiction faite aux gros investisseurs de siéger dans les conseils d'administration.

NÉOLIBÉRALISME

Le Vorort sermonne Adtranz

La nouvelle d'agence est passée inaperçue dans notre quotidien. Le Vorort lance un appel inhabituel à la responsabilité sociale des entreprises. A longueur d'année, l'organisation économique patronale réclame que la Suisse offre des conditions-cadre favorables au libre exercice de l'activité économique. L'entreprise germanoaméricaine en a profité largement en décidant sans état d'âme de délocaliser sa production de matériel roulant hors du pays.

Mal à l'aise, le Vorort tente d'arrondir les angles de sa doctrine carrée. L'économie, écrit-il en substance, plaide pour une large liberté d'action pour favoriser l'investissement et l'innovation parce qu'elle estime que c'est la seule voie permettant les restructurations socialement indispensables. Mais c'est uniquement lorsque les entreprises sont conscientes de leur responsabilité sociale que l'économie peut convaincre l'opinion du bienfondé des principes libéraux. Et c'est en définitive le peuple souverain qui décide des conditions-cadre de la place économique suisse.

Quand l'opinion zurichoise se fâche, le Vorort s'inquiète d'un retour de bâton politique... at